

COARRAZE

MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE TRANSPORT A LA DEMANDE

Dépenses d'investissement votées par anticipation au budget primitif

Par anticipation à l'adoption du budget primitif 2012, le conseil municipal vote les crédits d'investissement 2012 suivants :

- Art 2313 progr. n° 253	Travaux de bâtiments	20 000 €
- Art 218 progr n°250	Achat de matériels	10 000 €
- Art 2313 progr n° 308	Pistes forestières	6 697 €

Communauté de communes : Projet de mise en place d'un service de transport

Le Conseil communautaire a approuvé, lors de sa séance du 19 décembre 2011, le projet de mise en place d'un Service de transport à la demande et a décidé de solliciter la délégation de la compétence Transport auprès du Conseil général. Le conseil municipal approuve cette délégation de compétence.

Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)

Le Conseil municipal sollicite M. le Préfet pour obtenir la subvention la plus élevée possible au titre de la D.E.T.R 2012 pour les travaux d'investissement à réaliser à la mairie : réfection de la toiture et de la charpente, installation d'un ascenseur...

Vente à M. RODERO

Le Conseil Municipal autorise le maire ou l'adjoint délégué à signer les actes de vente avec M. Rodéro concernant les parcelles 2505, 2503 et 2866 qui faisaient l'objet d'un bail de location-vente.

Il autorise également la vente de terrain Tournier à M. Rodero et M Labeyrade après estimation des Domaines.

Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques. Enfouissement des réseaux avenue de la gare

Le Conseil municipal décide de procéder aux travaux d'enfouissement des réseaux avenue de la gare, du magasin Horizons verts au Lidl.

Eclairage public

Montant des travaux	36 899,13€ TTC
Participation du département	7 126,99 €
TVA préfinancée par le SDEPA	5 825,61 €
Participation de la commune	23 946,53 €

Réseau basse-tension

Montant des travaux 78 823,32 € TTC

Participation d'EDF 25 420,42 €

Participation du SDEPA 23 984,17 €

TVA préfinancée par le SDEPA 12 397,21 €

Participation de la commune 17 021,52 €

France Telecom

Montant des travaux 16 758,55€ TTC

Participation de la commune 16 758,55 €

Forêt : taxe à l'hectare

Le conseil municipal s'oppose catégoriquement à la mise en place d'une taxe fixée à 2€ l'hectare qui concerne les propriétés forestières.